

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille quatorze et le six mars, à onze heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Laure-Minervoies dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Emile RAGGINI, 1^{er} Adjoint au Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 février 2014

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT T	X				
Emile RAGGINI T	X				
André CARBONNEL T	X				
Nicole GIORGINO T		X			
Géraldine GAY T		X			
Christian CAMPOY T		X	Claudine CICUTO ép. BAILLETTE	X	
PERSONNALITES EXTERIEURES					
Jacqueline BUREU		X			
Jacqueline BONNAFOUS	X				
Marie-Thérèse BONNAFOUS	X				
Claudine CICUTO ép. BAILLETTE	X				
Huguette BLANC		X	Marie-Thérèse BONNAFOUS	X	
TOTAL	11	06	05	02	
Quorum:	oui		Nombre de voix:	08	

M. Emile RAGGINI a été élu secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	8 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil d'Administration a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Président, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil d'Administration du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
-

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Sur rapport de Monsieur le Président, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

- **FINANCES :**

1. Adoption du compte de gestion pour l'exercice 2013
2. Vote du compte administratif de l'année 2013
3. Affectation des résultats d'exploitation

- **QUESTIONS DIVERSES**



4) DECISIONS

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013**1. Compte administratif de l'exercice 2013**

L'exercice 2013 se solde par un résultat global de clôture de 1014.78€ soit une diminution, hors concours bancaire, par rapport à l'année précédente de -28.85%. Il se compose d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 1014.78€ et d'un déficit d'investissement de 0.00€.

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	518.20	G	106.72
	Section d'investissement	B	0.00	H	0.00
Résultat propre à l'exercice			411.48		

REPORTS DE L'EXERCICE 2012	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)		I (si excédent)	1426.26
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	0.00	J (si excédent)	

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	518.20	= G+H+I+J	1532.98
---------------------------------------	------------------	--------	------------------	---------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2014	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	= E+F	0.00	= K+L	0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	518.20	= G+I+K	1532.98
	Section d'investissement	= B+D+F	0.00	= H+J+L	0.00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	518.20	= G+H+I+J+K+L	1532.98
Résultat de clôture					1014.78

Le compte de gestion du receveur de la collectivité exprime les mêmes résultats. Il y a donc concordance des deux documents comptables.

2. Affectation du résultat d'exploitation

Il est proposé de répartir au budget 2014 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Au compte 002, en recettes de fonctionnement, la somme de +1014.78€
- Au compte 010, en recettes d'investissement, la somme de +0.00€

Le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris au compte 001 pour le montant du déficit constaté à 0.00€

Le Conseil d'administration a voté à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 POUR LE C.C.A.S. DU RECEVEUR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROCEDE au vote :

Pour	08 voix
Contre	00 voix
Abstentions	00 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;

DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

QUESTIONS DIVERSES

Dons et secours :



- Le Président **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 Heures 00 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 06 mars 2014

Numéros d'ordre des délibérations prises:
du n° 01 au n° 02

FEUILLE DE PRESENCE

Rang	Nom & prénom délégué titulaire	Pouvoir à	Emargement
1	M. Jean LOUBAT Maire		
2	M. Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	M. André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Mlle Géraldine GAY Conseillère Municipale		<u>Absent</u>
5	Mme Nicole GIORGINO Conseillère Municipale		<u>Absent</u>
6	M. Christian CAMPOY Conseiller Municipal	10	<u>Absent</u>
7	Mme Jacqueline BUREU Administratrice		<u>Absent</u>
8	Mme Jacqueline BONNAFOUS Administratrice		
9	Mme Marie-Thérèse BONNAFOUS Administratrice		
10	Mme Claudine BAILLETTE Administratrice		
11	Mme Huguette BLANC Administratrice	09	<u>Absent</u>
12			
13			
14			
15			

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil d'administration pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

